

Plan stratégique 2022-2027 du CCSP

Synthèse des commentaires

Avril 2022



Table des matières

Contexte	3
Commentaires reçus	4
Principaux commentaires et notre réponse	4
Approbation et procédure officielle	11
Prochaines étapes	11
Permanents	11

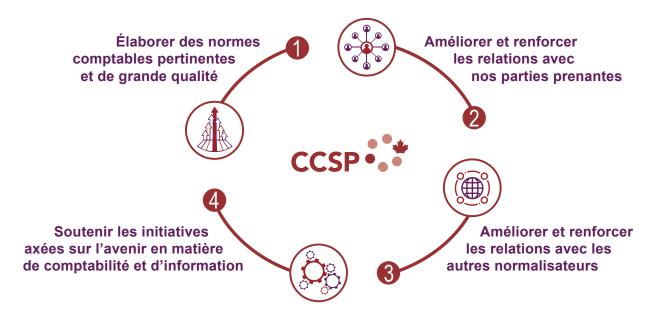
Contexte

Le plan stratégique expose les grands objectifs stratégiques qui nous guident dans l'exécution de notre mandat visant à servir l'intérêt public pendant plusieurs années.

Notre nouveau plan stratégique est l'aboutissement d'un processus amorcé en 2019. Ses thèmes, les facteurs externes importants qui ont une incidence sur nos parties prenantes, et le projet de plan stratégique publié en 2020 sont le fruit de diverses discussions tenues lors d'une séance de planification stratégique et de réunions subséquentes du CCSP.

La pandémie de COVID-19 a toutefois freiné nos activités dans ce dossier. Nous avons décidé de reporter d'un an la publication de notre nouveau plan stratégique et de prolonger d'autant notre plan stratégique qui était alors en vigueur pour pouvoir pleinement analyser les répercussions de la pandémie sur notre orientation stratégique.

En 2021, nous avons rédigé, approuvé et publié pour commentaires une version révisée du projet de plan stratégique. Elle énonce les stratégies qui guideront nos actions au cours des prochaines années.



Ces stratégies visent à nous aider à répondre aux demandes d'aujourd'hui tout en suivant le rythme rapide des changements et en prévoyant les besoins de demain.

Commentaires reçus

Nous avons recueilli les commentaires sur notre projet de plan stratégique de mai à octobre 2021.

Ils ont été nombreux et transmis de diverses façons : lettres de commentaires (22), réponses par courriel (2), entrevues avec des parties prenantes (17), tables rondes virtuelles (5) et plateforme Tribune.FRASCanada.ca. Nous avons aussi intégré, dans la mesure du possible, des sondages en direct lors de nos séances de consultation et présentations pour évaluer le degré d'appui à notre orientation stratégique.

Les commentaires proviennent d'un échantillon représentatif de parties prenantes, dont les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les gouvernements autochtones, les auditeurs législatifs, les cabinets comptables, les utilisateurs d'états financiers et les organismes sans but lucratif du secteur public.

Nous souhaitons d'ailleurs vous remercier, vous, nos parties prenantes, de vos commentaires judicieux lors de nos consultations. Ils nous ont aidés à finaliser notre plan stratégique 2022-2027 et à orienter nos stratégies.

Principaux commentaires et notre réponse

Nous avions posé quatre questions dans notre projet de plan stratégique. Elles sont reproduites ci-après, accompagnées d'une synthèse des principaux commentaires que nous avons reçus et de notre réponse.

1. Êtes-vous d'accord avec nos énoncés de mission et de vision?

La plupart des répondants appuient ou ne s'opposent pas aux énoncés de mission et de vision proposés dans notre projet de plan stratégique. Toutefois, certains répondants ont suggéré des améliorations ou exprimé des préoccupations quant à des éléments précis de ces énoncés.

D'abord, plusieurs répondants ont demandé au CCSP de définir le terme « intérêt public », utilisé dans l'énoncé de mission proposé. Selon eux, les entités n'en font pas nécessairement la même interprétation et des précisions du CCSP sont donc de mise.

Nous avons examiné ces commentaires, mais avons conclu qu'il serait difficile de circonscrire ce terme, car l'application de la notion d'intérêt public est fonction des faits et des circonstances propres à chaque situation. Si, dans certains cas, cette démarche est relativement simple, dans d'autres, la complexité et les compromis sont tels qu'il est nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie et de faire preuve de jugement.

D'ailleurs, en 2021, le <u>Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEIN)</u> a publié un <u>document de consultation</u> qui aborde la notion d'intérêt public dans le contexte de la normalisation. Il y

est mentionné qu'il serait utile que les conseils canadiens de normalisation et de surveillance élaborent un cadre commun sur l'intérêt public au regard duquel le processus de normalisation pourrait être évalué. Nous nous tiendrons au courant des recommandations du CEIN pour déterminer s'il peut être utile d'élaborer un cadre commun sur l'intérêt public.

Certains répondants ont quant à eux dit craindre que la mention « [ê]tre un normalisateur respecté à l'échelle mondiale [...] » utilisée dans l'énoncé de vision proposé ne cadre pas avec le rôle principal du CCSP, qui consiste à élaborer des normes pour les entités du secteur public canadien. Quelques-uns ont suggéré que le CCSP remplace ou supprime cette mention.

Nous avons pris connaissance de ces commentaires, mais avons conclu qu'il est important de conserver cette mention pour refléter notre stratégie internationale. En effet, le CCSP se doit de demeurer un normalisateur respecté à l'échelle mondiale pour pouvoir exercer une influence réelle sur l'élaboration des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Cette influence sera indispensable pour servir l'intérêt public au Canada, puisque les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) à venir seront fondées sur les principes des normes IPSAS. Nous avons donc décidé d'ajuster le libellé de l'énoncé de vision pour mieux l'arrimer à notre stratégie internationale et pour clarifier le fait que notre rôle principal consiste à servir le secteur public canadien.

Nous avons apporté d'autres modifications mineures à nos énoncés de mission et de vision en réponse à certains commentaires sur la terminologie et la formulation. Vous trouverez la version définitive de ces énoncés à la page 5 du plan stratégique 2022-2027.

2. Existe-t-il des facteurs environnementaux importants que nous n'avons pas relevés et qui, selon vous, auront une incidence sur nos parties prenantes?

Plusieurs répondants ont fourni des exemples de facteurs qui n'apparaissent pas dans notre projet de plan stratégique, les principaux étant :

- les contraintes de capacité des parties prenantes;
- la quantité de nouvelles normes dont l'entrée en vigueur est à venir;
- la nécessité de donner suite aux commentaires des parties prenantes;
- les risques liés aux progrès technologiques et le besoin d'indications pertinentes;
- l'usage des deux langues officielles du Canada;
- une meilleure détermination des risques liés aux changements climatiques et des informations à fournir connexes;
- la diversité et l'inclusion.

Notre analyse des commentaires nous amène à faire remarquer que l'examen de l'environnement inclus dans le projet de plan stratégique ne servait que de mise en contexte. Il nous permettait d'expliquer le

processus d'élaboration de nos stratégies et de nous assurer de prendre en compte tous les facteurs pertinents pour établir notre orientation stratégique. Il ne figure pas dans la version définitive du plan stratégique 2022-2027.

En outre, nous avons constaté que certains des facteurs mentionnés par les parties prenantes sont déjà intégrés de manière générale à notre orientation stratégique. Par exemple, la stratégie 4 traite entre autres des changements climatiques, de l'information sur la durabilité, des indications nécessaires au vu des progrès technologiques et de notre soutien aux initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et d'information.

En réponse aux commentaires, nous avons revu notre plan stratégique 2022-2027 pour ajouter à la version définitive des facteurs parmi ceux susmentionnés qui étaient absents de nos stratégies, à savoir le bilinguisme, la diversité et l'inclusion, les contraintes de capacité et les difficultés de nos parties prenantes liées à la gestion du temps. Ils figurent à la stratégie 2, dans les exemples sur la façon d'améliorer nos relations avec les parties prenantes.

3. Êtes-vous d'accord avec les stratégies élaborées? Dans la négative, quelles stratégies additionnelles devraient être envisagées?

La plupart des répondants appuient l'orientation stratégique dans son ensemble, telle qu'elle est décrite dans notre projet de plan stratégique. Nous n'avons donc apporté aucun changement aux quatre principales stratégies qui y étaient proposées.

Cependant, certains répondants ont soulevé des préoccupations, exprimé des divergences d'opinions ou proposé des améliorations concernant des aspects précis de chacune de nos quatre stratégies. Il en est question ci-après.



Stratégie 1 – Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité

Certains répondants ont demandé au CCSP de privilégier l'élaboration de normes comptables faisant autorité plutôt que d'indications ne faisant pas autorité. Les avis des répondants étaient partagés aussi en ce qui concerne les modifications de portée limitée. Certaines parties prenantes les considèrent comme utiles, tandis que d'autres jugent qu'elles peuvent miner les principes des NCSP ou la procédure officielle si elles sont trop nombreuses.

Il y a aussi divergence de points de vue sur les principales considérations relatives au processus de normalisation. Si certains répondants estiment que la stratégie 1 devrait s'articuler davantage autour de la rapidité et de la pertinence, d'autres soulignent que la procédure officielle est importante et argumentent qu'elle ne doit pas être compromise en mettant l'accent sur la rapidité.

À la lumière des commentaires, nous faisons observer que l'objet premier de la stratégie est l'élaboration de normes comptables. Bien qu'il y ait toute une gamme d'outils ou d'indications possibles, nous y recourrons de façon restreinte, lorsqu'il aura été jugé nécessaire ou avantageux de le faire.

Nous avons révisé le libellé de la stratégie 1 pour préciser notre intention. En outre, s'il est vrai que des concepts tels que la pertinence et la rapidité sont davantage mis de l'avant dans cette stratégie, il y est aussi précisé que la <u>procédure officielle</u> doit être respectée dans l'élaboration de nos normes. Il a donc été conclu qu'un équilibre est atteint; il n'est pas nécessaire de modifier autrement la stratégie.

Des répondants ont aussi demandé au CCSP de fournir des précisions sur les nouvelles approches explorées, en dehors du périmètre d'utilisation des groupes de travail traditionnels, pour l'élaboration des normes. Nous avons donc inclus des exemples dans notre plan stratégique 2022-2027, notamment le recours à un groupe d'experts ou à des sous-comités du CCSP. Nous évaluerons s'il peut être utile de publier d'autres communications sur ces approches.

Enfin, des réserves ont été exprimées quant à la volonté du CCSP d'établir ses normes par étapes. Il est avancé que certaines parties prenantes pourraient avoir de la difficulté à exprimer une opinion sur une étape sans avoir le portrait global du projet. Nous avons pris note de ces commentaires. Comme nous le mentionnons dans notre plan stratégique 2022-2027, l'approche par étapes sera mise en œuvre lorsqu'il est possible de le faire.



Stratégie 2 – Améliorer et renforcer les relations avec nos parties prenantes

De nombreux répondants ont mentionné la nécessité d'accroître la transparence et l'ouverture en ce qui concerne le processus de normalisation. Plusieurs autres ont également invité le CCSP à fournir davantage de soutien et d'explications entourant la

mise en œuvre des NCSP, par exemple en fournissant des indications en matière de mise en œuvre ou d'interprétation ou plus de ressources didactiques.

Pour mieux rendre compte de ces thèmes dans notre plan stratégique 2022-2027, nous avons mis à jour la stratégie 2 afin d'y refléter la volonté d'améliorer la transparence et le soutien se rapportant aux activités de normalisation du CCSP. Nous continuerons d'examiner comment nous pouvons réaliser ces objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie.

Nous avons également reçu divers commentaires au sujet de l'utilisation de rapports personnalisés. Certains ont exprimé des préoccupations à l'égard de cette approche en matière d'information, car elle pourrait nuire à l'uniformité et à la comparabilité entre les entités du secteur public. D'autres répondants sont d'avis que l'utilisation de rapports personnalisés doit être limitée. Certains d'entre eux ont demandé au CCSP de préciser ce que l'utilisation de rapports personnalisés supposerait dans la pratique.

À l'inverse, des répondants appuient l'utilisation de rapports personnalisés et considèrent que cette approche pourrait mieux répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers de certains types d'entités du secteur public. Ils citent en exemple les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les gouvernements autochtones, pour lesquels l'utilisation de rapports personnalisés pourrait être utile.

Bien que certains répondants s'opposent à l'utilisation de rapports personnalisés, nous avons conclu qu'il s'agissait d'une question d'importance que nous devions conserver dans notre plan stratégique 2022-2027

compte tenu de la diversité de nos parties prenantes. Toutefois, nous avons revu le libellé dans le plan afin de préciser l'application des rapports personnalisés. Selon ces modifications, le CCSP ne permettra l'utilisation de rapports personnalisés que dans des cas précis où il existe des obligations de reddition de comptes substantielles et distinctes pour différentes entités du secteur public.

En mars 2022, nous avons approuvé notre <u>stratégie relative aux OSBL du secteur public</u>, qui vise à intégrer aux NCSP les chapitres de la série SP 4200, avec des indications particulières s'il y a lieu. La majorité des répondants au <u>Document de consultation II sur la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public</u> ont appuyé cette approche. Le projet est également mentionné dans la version définitive du plan stratégique 2022-2027 pour fournir un contexte et des précisions aux lecteurs sur l'utilisation qui pourrait être faite des rapports personnalisés.

Enfin, les répondants ont fortement appuyé notre proposition de nous rapprocher davantage des gouvernements autochtones. Le libellé de cette stratégie dans la version définitive du plan stratégique 2022-2027 n'a donc pratiquement pas changé.



Stratégie 3 – Améliorer et renforcer les relations avec les autres normalisateurs

Certains répondants ont pressé le CCSP de préciser sa stratégie internationale, notamment :

- en clarifiant comment le CCSP élaborera des normes comptables qui sont pertinentes pour le Canada;
- en expliquant comment le CCSP prévoit encourager les parties prenantes canadiennes à répondre aux documents de consultation de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB).

De même, plusieurs répondants ont demandé au CCSP de jouer un rôle plus prépondérant pour expliquer les normes IPSAS aux parties prenantes, notamment en les informant sur les projets de l'IPSASB ou en organisant des tables rondes ou d'autres événements visant à discuter des documents de l'IPSASB.

En ce qui concerne ces commentaires, nous faisons remarquer que notre stratégie internationale est détaillée à la page Web sur nos <u>activités internationales</u>. De plus, il existe divers outils et publications sur la stratégie internationale, dont une <u>base des conclusions</u>, un <u>bulletin En bref</u>, un <u>webinaire</u> et les <u>Critères de modification et de révision des principes des normes IPSAS</u>. Puisque ces documents fournissent les explications nécessaires sur la stratégie internationale, nous avons conclu qu'il n'y a pas lieu d'apporter d'autres précisions dans notre plan stratégique 2022-2027.

S'agissant du soutien et des explications demandés à l'égard des normes IPSAS, nous avons modifié la stratégie 3 pour en faire une priorité. À l'heure actuelle, dès que des documents sur les normes IPSAS sont rendus publics, nous préparons un sommaire que nous publions pour commentaires. À l'avenir, nous prévoyons d'organiser des tables rondes pour communiquer de manière proactive avec nos parties prenantes canadiennes sur des sujets qui leur sont importants. Nous avons également publié

une <u>comparaison des normes</u> pour mettre en relief les principales différences entre les normes IPSAS et les NCSP. Il se peut que nous prenions d'autres mesures au fil de la mise en œuvre de notre stratégie internationale.

En outre, certains répondants ont invité le CCSP à reconnaître la nécessité de collaborer avec des organismes de normalisation de l'information non financière dans le cadre de la stratégie 3, tout particulièrement avec l'International Sustainability Standards Board (ISSB). En réponse à ces commentaires, ce conseil est nommé à la stratégie 3 de la version définitive de notre plan stratégique 2022-2027.

Enfin, quelques répondants considèrent que cette stratégie n'est pas aussi prioritaire que les autres stratégies mentionnées. Ils croient que le CCSP devrait se consacrer à l'élaboration de normes comptables pertinentes et disponibles en temps opportun pour le Canada avant de s'intéresser au milieu de la normalisation internationale. Nous avons examiné ces commentaires, mais nous avons décidé de conserver la stratégie dans notre plan stratégique 2022-2027 parce que la collaboration avec d'autres normalisateurs est jugée essentielle pour l'élaboration de normes comptables pertinentes et disponibles en temps opportun pour le Canada, particulièrement dans le cadre de la stratégie internationale.

Stratégie 4 – Soutenir les initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et d'information

Nous avons reçu des commentaires variés au sujet de la communication d'information sur la durabilité ou les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Plusieurs répondants ont exprimé des préoccupations quant à la capacité du CCSP et mentionné qu'ils préféreraient que le CCSP se concentre sur l'élaboration de normes comptables ou la résolution des lacunes existantes des NCSP. D'autres répondants ont reconnu le besoin urgent d'indications uniformes sur la durabilité, particulièrement en ce qui concerne les changements climatiques, et ont demandé au CCSP d'être proactif en élaborant des indications sur l'information sur la durabilité pour le secteur public au Canada. Plusieurs d'entre eux ont également invité le CCSP à collaborer avec d'autres normalisateurs pour l'élaboration d'indications sur l'information sur la durabilité.

Au cours de nos délibérations sur ces commentaires, nous avons constaté que de nombreuses activités ont eu lieu dans ce domaine depuis la publication de notre projet de plan stratégique. D'abord, l'International Financial Reporting Standards Foundation a annoncé la création de l'ISSB, dont le mandat est d'établir un ensemble de normes internationales de base relativement à l'information sur la durabilité. Ces normes fourniraient aux investisseurs et aux intervenants des marchés financiers des informations sur les risques et les possibilités liés à la durabilité qui se présentent aux entités. Ensuite, le CEIN a publié son document de consultation dans lequel il recommande la mise sur pied d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité qui pourrait adapter les normes internationales de base élaborées par l'ISSB en vue de leur utilisation au Canada. Ainsi, il pourrait notamment élaborer des indications de mise en œuvre, des normes pour certains secteurs, ou encore, des normes répondant aux besoins particuliers des parties prenantes canadiennes auxquels les normes de l'ISSB

ne répondent pas. Enfin, l'IPSASB a donné suite à la demande qu'a formulée la Banque mondiale et a accepté de diriger une consultation mondiale sur l'élaboration d'un référentiel d'information sur la durabilité pour le secteur public, qu'il prévoit d'amorcer en mai 2022. Il entend publier, également au printemps 2022, un document de consultation sur les ressources naturelles et une synthèse des commentaires recus sur le document de consultation de 2021 sur son programme de travail.

Nous avons mis à jour la stratégie 4 pour tenir compte des divers commentaires des répondants et des récentes activités susmentionnées. Le soutien à l'égard de l'information sur la durabilité y demeure important, mais l'accent est maintenant mis sur la collaboration avec d'autres normalisateurs internationaux et canadiens pour veiller à ce que notre point de vue soit pris en compte lorsqu'ils élaborent leurs normes d'information sur la durabilité. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un domaine qui évolue rapidement et que nous aurons sans doute besoin d'adapter notre approche au fil du temps.

En outre, nous avons reçu des commentaires de certains répondants qui encouragent le CCSP à entreprendre des projets de normalisation précis, notamment sur les ressources naturelles et sur l'infonuagique. Conformément à notre <u>procédure officielle</u>, nous mènerons de plus amples activités de consultation avec nos parties prenantes pour déterminer l'ordre de priorité des projets à venir. Lorsque ce sera fait, nous décrirons les plans de mise en œuvre de ces projets dans nos plans annuels. Nous avons clarifié notre intention dans la version définitive du plan stratégique 2022-2027.

4. Avez-vous d'autres commentaires à formuler au CCSP sur le contenu du présent projet de plan stratégique?

Moins de la moitié des répondants ont fourni d'autres commentaires sur notre projet de plan stratégique. Certains répondants ont demandé au CCSP de dresser la liste des projets précis qu'il prévoit d'entreprendre au cours de la période de planification stratégique. D'autres l'ont invité à ajouter des mesures de la performance plus détaillées dans le plan stratégique 2022-2027 pour améliorer la reddition de comptes.

Comme il est mentionné ci-dessus, nous décrirons dans nos plans annuels les projets et les activités que nous entendons entreprendre. De plus, nous dresserons la liste des mesures de la performance et les communiquerons dans nos plans et nos rapports annuels. Nous avons clarifié notre intention dans la version définitive du plan stratégique 2022-2027.

Enfin, des commentaires reçus de la part de certains répondants portaient sur nos projets et nos activités en cours. Nous en avons pris connaissance; ils pourront servir à orienter notre prise de mesures de manière générale.

Approbation et procédure officielle

Le CCSP a approuvé la version définitive de son plan stratégique 2022-2027 en mars 2022, après un examen et une analyse solides des commentaires qu'il a reçus.

Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) a examiné nos activités relatives à l'élaboration et à la finalisation de notre plan stratégique 2022-2027. Il nous a communiqué ses commentaires sur notre orientation stratégique et a déterminé que nous avions respecté notre procédure officielle.

Prochaines étapes

Pour connaître le détail des activités que nous comptons mener durant la première année de notre plan stratégique 2022-2027, veuillez consulter notre plan annuel 2022-2023.

Des plans annuels seront publiés chaque année subséquente et présenteront les projets et les activités de mise en œuvre que nous prévoyons d'entreprendre pour mener à bien nos stratégies.

Permanents

Si vous avez des questions au sujet de notre plan stratégique 2022-2027, veuillez communiquer avec :

Lauren Pennycook, CPA, CA

Directrice de projets, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public 416-204-2950

lpennycook@psabcanada.ca

Michael Puskaric, MBA, CPA, CMA

Directeur, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public 416-204-3451

mpuskaric@psabcanada.ca

© 2022 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable. Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.